



Controle " abusif " par garde chasse en correze

Par **tinna_old**, le **17/09/2007** à **14:38**

je viens avec mon équipe d'être contrôlé par un garde chasse, celui-ci nous a verbalisé car malgré que nous avons mis les bracelets obligatoires sur les gibiers, nous n'avons pas coché la date. Nous avons reconnu l'erreur en précisant que malgré tout les bracelets étaient condamnés donc non réutilisables. Ne voulant pas en démordre celui-ci nous a dressé un procès verbal nous obligeant à passer en justice et de plus, nous a confisqué les fusils. A t'il le droit pour une simple erreur d'en arriver à cette extrême. D'autre part nous n'avons aucun document prouvant la confiscation des armes ainsi que du procès verbal. J'aimerais savoir s'il n'y a pas de l'abus de pouvoir ou pour ce qui concerne les documents un vice de procédure. Dans le cas contraire, est-il préférable de prendre un avocat pour se défendre ? C'est un appel au secours ! Merci pour votre réponse